



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216206888-20241217-2024-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

COMMUNE DE RANG-DU-FLIERS

DECISION DU PRÉSIDENT N°1

AIDE EXCEPTIONNELLE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rang-du-Fliers,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;
- **Vu** l'article R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs ;
- **Vu** la délibération N° 2021-07 du 04 Octobre 2021 portant sur les critères d'attribution des prestations alimentaires du CCAS et du montant des bons alimentaires,
- **Considérant** que la période d'augmentation des prix actuelle s'agissant notamment des biens de première nécessité,

Au regard de l'inflation et de la volonté des membres du CCAS d'aider de manières exceptionnelles les bénéficiaires en cette fin d'année 2024, le président :

Décide

Article 1^{er} D'attribuer une aide exceptionnelle supplémentaire de quinze euros à chaque bénéficiaire.

Article 2 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Préfecture.

Article 3 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration au recueil des décisions.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à Rang-du-Fliers,
Le 17 décembre 2024

Le Maire,
Président,

Claude COIN.

Mairie de Rang-du-Fliers

158 rue de l'Eglise – 62180 Rang-du-Fliers

☎ 03.21.84.23.65 – 📠 03.21.84.58.26 –